



ASSEMBLEE GENERALE
Construire en « bois des Alpes »

Le 16 septembre 2011, Veynes (05)

DOSSIER DE PRESSE

Contacts presse :

Lydie BOISSE / 06 79 76 58 03

l.boisse@boisdesalpes.net

Bois des Alpes

&

Isabelle DESMARTIN / 04 42 65 78 14

isabelle.desmartin@communesforestieres.org

Communes forestières PACA

SOMMAIRE

SOMMAIRE	2
COMMUNIQUE DE PRESSE.....	3
PROGRAMME	4
L'ASSOCIATION « BOIS DES ALPES »	5
LA CERTIFICATION « BOIS DES ALPES ».....	9

ANNEXES

RAPPORT D'ACTIVITES 2010

COMMUNIQUE DE PRESSE

CONSTRUIRE EN « BOIS DES ALPES »

Pour ses valeurs écologiques et esthétiques, le bois est un matériau de plus en plus plébiscité dans nos constructions. Comment profiter de cette opportunité pour valoriser les bois de notre massif alpin ? C'est à cette question que l'association « Bois des Alpes » répond depuis 2008 grâce à sa démarche de certification Bois des Alpes. Elle tiendra son Assemblée Générale, le vendredi 16 septembre 2011 à Veynes (05).

L'association « Bois des Alpes » créée en juillet 2008 réunit les acteurs de la filière forêt bois souhaitant valoriser les bois du massif alpin français par la création d'une offre de qualité et de services exemplaires en termes de développement durable : **la certification « Bois des Alpes »**.

Cette certification garantit l'origine des bois avec une véritable traçabilité, la qualité des produits avec le respect des normes en vigueur (bois éco-certifié, respect du marquage CE, bois classés structurellement, séchés selon les normes) et la transformation du bois par des entreprises locales. Cet outil répond aux attentes du marché, demandeur de produits naturels valorisés en circuit court.

L'association accompagne déjà une **vingtaine de maîtres d'ouvrage**, principalement publics, qui souhaitent construire des bâtiments avec du bois certifié « Bois des Alpes », dans le cadre du lancement expérimental de la certification. En effet, les collectivités ont vite compris l'intérêt d'utiliser les bois locaux dans leurs bâtiments, afin de répondre aux enjeux de valorisation des ressources forestières alpines, de maintien des compétences et emplois locaux, mais aussi de réduction des gaz à effet de serre (réduction des transports).

Cette démarche est soutenue par l'Etat et les Régions Rhône Alpes et PACA dans le cadre de leur stratégie de développement pour la filière forêt-bois sur le massif des Alpes.

Afin de tirer un premier bilan du programme de lancement de la certification Bois des Alpes et de présenter les perspectives de travail, l'association tiendra son assemblée générale :

Vendredi 16 septembre 2011 de 10H à 12H 30
A Veynes, salle des Arcades, place de la République

*Journalistes vous êtes conviés à participer à cet événement.
Un point presse sera organisé à partir de 12H30.*

En présence du représentant de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, de M. Jean Claude MICHEL, Conseiller Général des Alpes de Haute Provence et Président des Communes forestières PACA, de M. Jean Claude MONIN, Président de la Fédération nationale des Communes forestières et de Mme Jeanne HEURTAUX, Commissaire adjointe au massif des Alpes.

Pour prolonger les réflexions, une **rencontre sur la construction en bois local dans les Alpes** se tiendra dans le même lieu à partir de 14h00, organisée par les Communes forestières Provence-Alpes-Côte d'Azur et Rhône-Alpes dans le cadre de l'animation du Réseau alpin de la forêt de montagne. A partir de témoignages de maîtres d'ouvrages de bâtiments en bois des Alpes, les élus et acteurs de la filière présents échangeront sur les perspectives de travail garantissant davantage l'utilisation du bois local dans nos constructions.

Contacts presse :

Lydie BOISSE / Tél. 06 79 76 58 03 / l.boisse@boisdesalpes.net

Isabelle DESMARTIN / Tél. 04 42 65 78 14 / isabelle.desmartin@communesforestieres.org

PROGRAMME

Assemblée générale de « Bois des Alpes »

Le 16/09/2011 à Veynes (05)

- 09h30 – 10h00 :** **Accueil des participants**
- 10h00 – 11h00 :** **Assemblée Générale statutaire**
- Rapport moral
 - Rapport financier
 - Renouvellement des membres du Conseil d'administration
- 11h00 – 11h40 :** **Rapport d'activité : Bilan du lancement de la certification année 2009-2010**
- 11h40 – 12h30 :** **Présentation du Système de Traçabilité**
Intervention du Pôle National de Traçabilité

12h30 – Clôture

DEMARCHE
DE VALORISATION
DES BOIS LOCAUX



Bois *des* Alpes



www.boisdesalpes.net

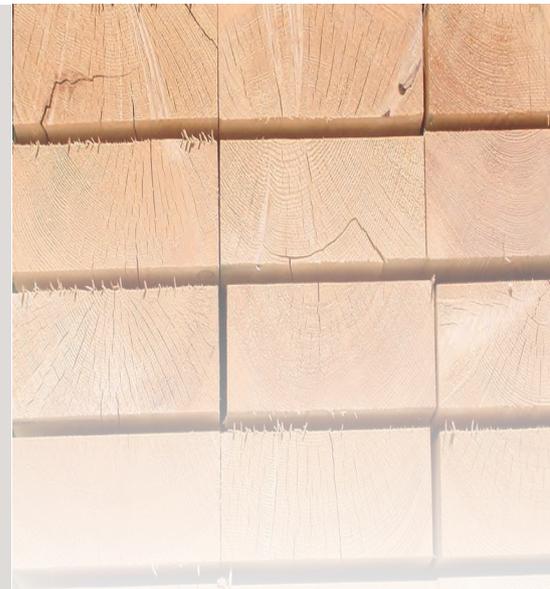
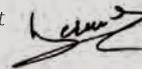
Edito

La démarche **Bois des Alpes** est la réponse au souci d'insérer les ressources bois locales et les compétences correspondantes dans la dynamique de développement du matériau bois pour la construction. Les bois du massif alpin présentent des qualités structurelles remarquables qui répondent aux attentes des maîtres d'ouvrage pour des solutions innovantes et respectueuses de l'environnement.

La notion de circuit court et de développement territorial prend alors tout son sens.

A travers la certification **Bois des Alpes** les acteurs locaux disposent d'un outil permettant de mobiliser des ressources forestières, d'ancrer et de développer des compétences locales et d'apporter une réponse commerciale concurrentielle à un marché en plein essor à la recherche de solutions locales et éco-durables.

Jean Bernard
Président

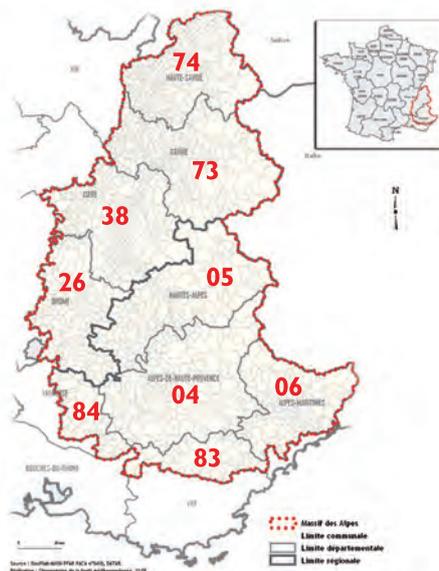


L'association

Crée en juillet 2008, elle réunit des acteurs de la filière forêt bois souhaitant développer une démarche visant à optimiser la valorisation des bois sur le massif alpin français par la création d'une offre de qualité de produit et de services exemplaires en terme de développement durable.

Son rôle :

- Défendre, gérer et promouvoir la certification
- Offrir des services aux entreprises certifiées pour les aider à rester compétitive sur le marché.



Le périmètre des Alpes

La forêt alpine quelques chiffres clés :

- 1 700 000 ha de forêt soit 41 % du territoire
- 500 000 m³ de bois sciés sur le massif
- 3 700 emplois liés à la filière forêt bois

Une certification de produits

La certification plus loin que la promotion commerciale offre via un contrôle indépendant, une réelle garantie sur les critères suivants :

- Origine des bois et traçabilité garantie sur le périmètre des Alpes
- Caractéristiques techniques et respect des normes en vigueur (Bois éco-certifiés en terme de gestion durable type PEFC, séchés, caractérisés structurellement, marqués CE...)
- Produits transformés/élaborés « localement. »

A terme, construire un processus de transformation optimisé faisant intervenir une étape de caractérisation de la ressource dès l'amont auquel sera ajouté un fonctionnement des acteurs en « grappe » pour permettre la mutualisation d'outils ou de moyens techniques.

Une réponse aux attentes du marché avec la vente et la promotion des produits issus directement du territoire, valorisés en circuits courts

La certification **Bois des Alpes** garantit un processus de transformation du matériau bois optimisé et une traçabilité 100% assurée pour :

- Valoriser les ressources et compétences locales
- Maintenir les emplois locaux
- Améliorer le bilan carbone

Une opération pilote pour le lancement expérimental de la certification :

Le premier bâtiment public à basse consommation d'énergie réalisé en **Bois des Alpes** sur la commune de Saint-Jean-d'Arvey (Massif des Bauges, Savoie)

A qui s'adresse Bois des Alpes ?

- **Aux maîtres d'ouvrage publics** et aux particuliers soucieux de valoriser les bois locaux dans les constructions et de contribuer au maintien de l'activité économique sur leur territoire, en faisant appel à des produits certifiés « **Bois des Alpes** »
- **Aux entreprises du bois** souhaitant garantir ces critères et bénéficier des services associés. Grâce un système progressif, l'outil permet aux acteurs d'évoluer à leur rythme avec un minimum de contraintes.





Nos partenaires



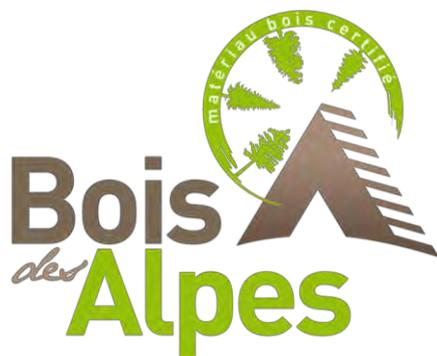
Rhône-Alpes Région

 **Région PACA**

Votre contact : Lydie Boisse
l.boisse@boisdesalpes.net



Association Bois des Alpes
Maison des Parcs et de la Montagne
256, rue de la République 73000 CHAMBERY
T • 04 79 96 14 67 / F • 04 79 33 38 95



Pourquoi la certification Bois des Alpes ?

Répondre aux attentes du marché avec la vente et la promotion des bois issus directement des territoires et valorisés en circuits courts,

Garantir la qualité des bois et un service exemplaire en terme de développement durable,

Répondre aux enjeux de valorisation des ressources forestières alpines et de maintien des compétences et emplois locaux.

L'outil développé : une certification de produits et de services

Certification : « Assurance écrite délivrée par un tiers indépendant* qui atteste qu'un fabricant ou prestataire de service respecte les exigences fixées dans un référentiel qui définit les caractéristiques des produits et services. » Source AFNOR

La certification plus loin que la promotion commerciale offre une réelle garantie sur les critères suivants :

- Origine Alpes françaises
- Produits élaborés et commercialisés « localement »
- Caractéristiques techniques et respect des normes en vigueur (bois éco-certifiés type PEFC, séchés, classés structurellement, marqué CE, ...)
- Produits commercialisés / élaborés par un regroupement d'acteurs fonctionnant « en grappe »

Les produits concernés

- Éléments de Structure, Bardage, Menuiserie
- Essences : résineux provenant du massif alpin français (limite définie par décret) soit Sapin, épicéa, mélèze, pins, ...

Les acteurs concernés

- ✓ Propriétaire / Exploitant
- ✓ Scieur
- ✓ Sécheur
- ✓ Charpentier
- ✓ Menuisier
- ✓ Négociant

Comment obtenir la certification Bois des Alpes ?

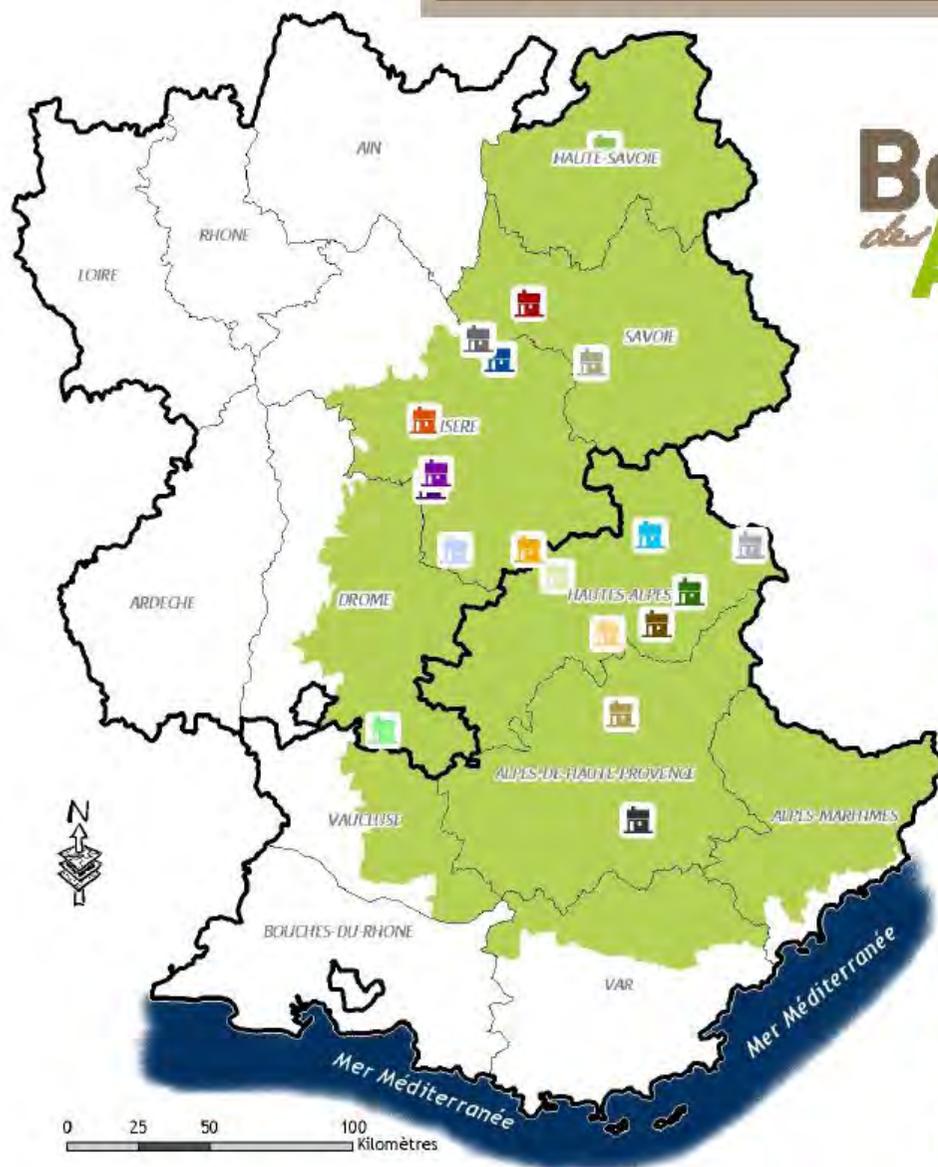
La certification Bois des Alpes se déroule en trois phases :

1. L'acteur de la filière fait acte de candidature auprès d'un organisme de certification référencé par l'Association Bois des Alpes. Une étude de recevabilité est menée par l'organisme de certification sur la base d'une étude documentaire.
2. Si la candidature est acceptée, un audit d'évaluation initial est planifié.
3. Si les conclusions de cet audit sont positives et que la certification Bois des Alpes est donc accordée, des audits d'évaluation de suivi périodiques seront menés.



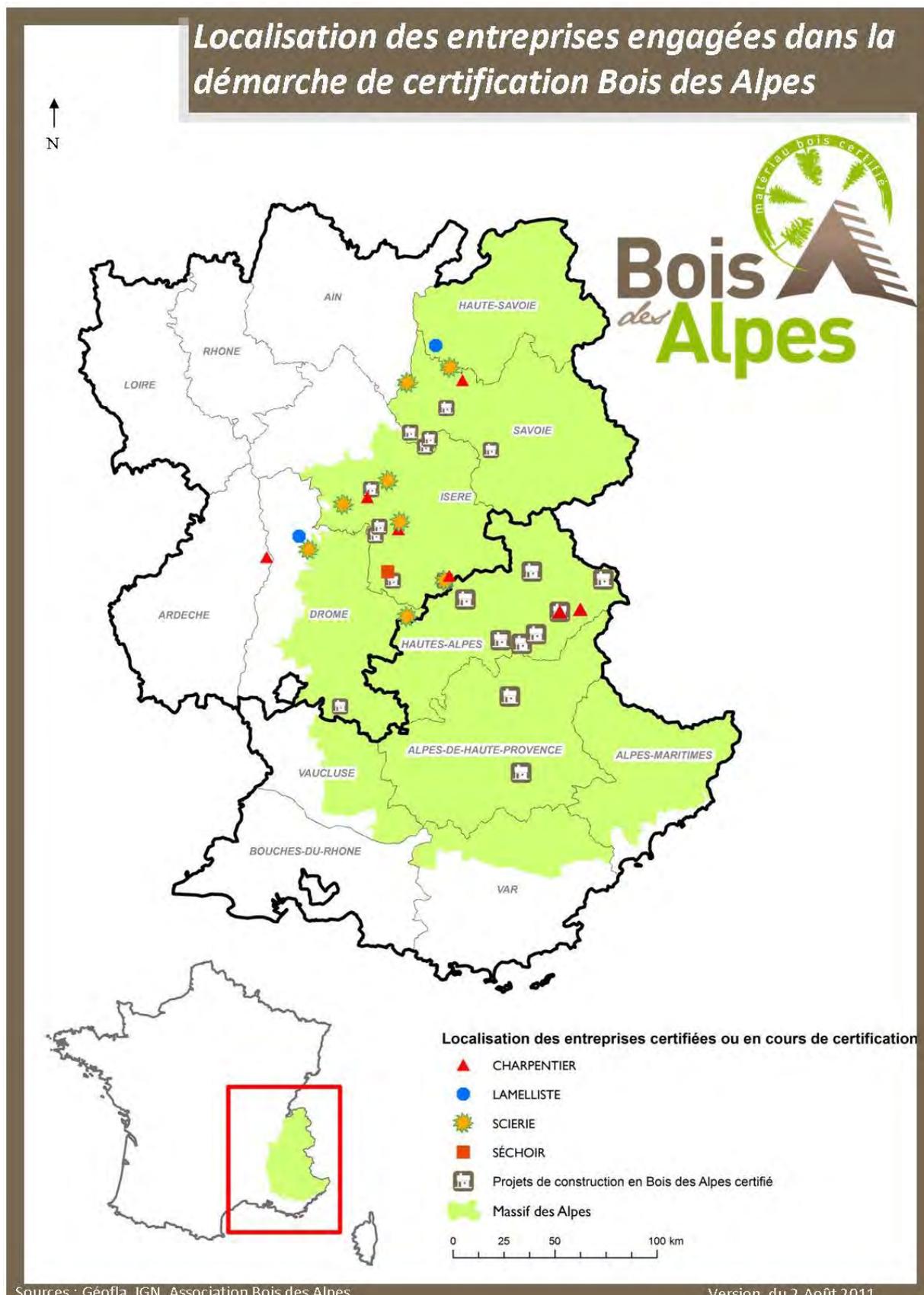
Localisation des bâtiments certifiés Bois des Alpes

20 bâtiments
11 en Rhône-Alpes - 9 en PACA



- 1er Bâtiment multifonctionnel en Bois des Alpes / SAINT-JEAN-D'ARVEY
- Construction Ecole performante en énergie / LA RVIÈRE
- Construction d'un atelier de fabrication "maison en ossature bois et chalet" / CORPS
- 2 bâtiments : Équipement Accueil Multiactivités et groupe scolaire / ST PIERRE D'ENTREMONT
- Maison de territoire du Trieves / CIELLES
- Maison de territoire du Vercors / VILLARD-DE-LANS
- Maison familiale de La Fontaine d'Hannibal (accueil touristique et pédagogique) / BUIS-LES-BARONNIES
- Maison intercommunale Com Com Vercors / VILLARD-DE-LANS
- Plateforme territoriale des métiers du bois eco-construction / SAINT-PIERRE-EN-FAUCIGNY
- Projet de création d'un groupe scolaire / SAINT-REMY-DE-MAURIENNE
- écoquartier / LA BAUCHE
- Atelier Bois / BARREME
- Atelier municipal / ABRIES
- Bâtiment Public remarquable entrée de ville / CHORGES
- Construction de la maison du tourisme et de la randonnée / VALLOUISE
- Ressourcerie / EMBRUN
- Rénovation et extension d'une école / GUILLESTRE
- Salle polyvalente / AUZET
- Salle polyvalente, ateliers municipaux + atelier relais / LA MOTTE-EN-CHAMPSAUR
- Massif des Alpes







Siège social de l'association
Mairie de Saint Michel les Portes
38 650 Saint Michel Les Portes

www.boisdesalpes.net

Maison des Parcs et de la Montagne
256, rue de la République 73000 CHAMBERY
T • 04 79 96 14 67 / F • 04 79 33 38 95